



Prix de l'Œuvre Nationale

Pol Sapart

19 janvier 2022



Lions Clubs International
FOUNDATION

Objectif et dotation du Prix de l'Œuvre Nationale

- Reconnaître et récompenser au niveau national des Lions Clubs pour leur engagement dans une oeuvre locale
- Le montant du prix (60.000€ ces dernières années) est réparti entre les dossiers retenus par la Commission de l'Œuvre Nationale (plusieurs lauréats les dernières années)

Qui peut participer au prix de l'Œuvre Nationale?

- Tous les clubs du MD112 individuellement ou en regroupement de clubs
- Les clubs doivent être en ordre au point de vue financier (paiement cotisations,...) et administratif (RME,...)



Quelle œuvre proposer?

- L'œuvre présentée doit constituer un des principaux projets du club (« œuvre principale »)
 - Soutien de tous les Lions du Club
 - Soutien financier important et régulier du club à l'œuvre pendant les trois années antérieures à l'introduction du dossier
 - Aide sous forme de main d'œuvre prise en compte
- L'œuvre doit contribuer à la renommée du Lions (medias locaux,...)
- Le siège social de l'œuvre ainsi que les bénéficiaires finaux doivent se trouver sur le territoire belge
- L'œuvre ne peut pas avoir été lauréate dans les 5 années précédentes

Le dossier de candidature (1)

- Courrier envoyé chaque année au début du mois de septembre aux présidents de club contenant
 - Invitation à participer au prix de l'œuvre nationale
 - Règlement du prix de l'œuvre nationale
 - Un questionnaire en fonction duquel le dossier doit être établi



Le dossier de candidature (2)

- Volets principaux du questionnaire
 - Le club (responsables du club, #membres,...)
 - L'œuvre (but social, conseil d'administration (administrateurs Lions?), situation financière,...)
 - L'engagement du club » (participation du club au fonctionnement de l'œuvre, activités organisées au profit de l'œuvre, appui financier du club (% du total des sommes versées aux œuvres),...)
 - L'impact médiatique (par le club et par l'œuvre)
- Outre le questionnaire, le dossier peut contenir
 - Toute information mettant en évidence l'effort du club et l'importance de l'œuvre
 - Des articles de presse, photos,...
- Date limite d'introduction du dossier auprès de la Commission :
30 novembre

Fonctionnement de la Commission

- Commission composée de 9 membres (le président et 2 représentants par district)
- Décembre : désignation de 2 rapporteurs par dossier (hors district du club)
- Janvier : rapport des rapporteurs et planification des visites aux clubs
- Février, mars et avril : visites aux clubs
- Fin avril : synthèse des dossiers (œuvres retenues et montants alloués)
- Convention nationale : remise des prix aux clubs primés (accompagnés d'une délégation des œuvres)

Ressources à disposition

- <https://www.lionsbelgium.be/fr/commissions/commissions-nationales/commissions-oeuvre-nationale/>
- Les membres de la Commission représentant le district 112D
 - Jean-Yves Trauwaert (LC Frasnes-lez-Anvaing) - Président de la Commission
 - Arnold De Muynck (LC Beloeil)
 - Pol Sapart (LC Gembloux)



QUESTIONS?

